



Plan des modifications de la zone à bâtir

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

13 janvier 2017

Mandat : 11023 ifs
Document : 3_Autigny_EI modifié

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 12, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91
info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

-  Zone centre village (CV)
-  Secteur à prescriptions particulières
-  Zone village (ZV)
-  Zone libre (ZL)
-  Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
-  Zone résidentielle faible densité (RFD)
-  Zone d'activité (ACT)
-  Zone d'activité de porcherie (POR)
-  Zone équestre (EQU)
-  Zone de gravière (GRA)
-  Zone d'intérêt général (IG)
-  Zone agricole (AGR)
-  Aire forestière (FOR)

 Eléments modifiés

Informations indicatives

 Cours d'eau



Modifications 1a/1b :
a) de zone hameau en zone village (11'729 m²)
b) de zone hameau-sous-périmètre de détente en zone libre (8'189 m²)

Modification 4b : de zone agricole en zone résidentielle faible densité pour s'adapter au parcellaire (201 m²)

Modification 4a : de zone agricole en zone résidentielle faible densité (2'664 m²)

Modifications 2b/2c :
b) de zone résidentielle faible densité en zone centre village et suppression de l'obligation de permis pour l'équipement de détail (PED) sur le solde de l'art. 66 RF maintenu en zone à bâtir
c) de zone agricole en zone centre village (32 m²), adaptation aux limites de l'art. 66 RF

Modifications 2a : de zone résidentielle faible densité en zone agricole (5'515 m²)

Modification 5 : de zone agricole en zone résidentielle faible densité (2'955 m²)

Modification 6 : de zone d'intérêt général en zone agricole (133 m²)

Modification 3a : de zone d'intérêt général en zone agricole (243 m²)

Abrogation du plan spécial "zone d'activité équestre" et intégration de prescriptions dans le règlement communal d'urbanisme

Modification 3b : de zone d'intérêt général en aire forestière (2'047 m²)